

**BRETTEVILLE SUR ODON**  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT CINQ  
 Le 20 juin 2025 Le 30 juin 2025 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

*Date d'affichage :*  
 Le 4 juillet 2025

*Etaient présents :*

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,  
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

*En exercice :* 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,  
 LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,  
 RICHET, SAINT-MARTIN, SIMON.

*Présents :* 23

*Votants :* 26

*Absents :*

Madame BARNAUD (*excusée pouvoir à G.LE MASSON*)  
 Madame LOUBET (*excusée pouvoir à S.BOUFFARD*)  
 Monsieur BRUNEAU (*excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN*)  
 Monsieur DEGUSSEAU

Nicole DORÉ est désignée secrétaire de séance

### OBJET : FINANCES - FONDS VERT – AIDE AUX MAIRES BATISSEURS

Alexandra SANNIER, Maire adjoint chargé des finances informe que par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements.

Cette aide vise à encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme pour des opérations de logements sans étalement urbain. Elle permettra la production de logements, pour répondre aux besoins de développement du territoire et de logement des habitants à des prix abordables, sans consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Les modalités d'octroi privilégieront des opérations vertueuses, au niveau des modes constructifs (*via le respect obligatoire de la réglementation environnementale RE 2020 ou le soutien aux opérations de transformations immobilières*) comme au niveau de la densité, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace dans une logique de sobriété.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20250630-20250403-DE Date de télétransmission : 09/07/2025 Date de réception préfecture : 09/07/2025
---

.../...

.../...

Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027. Dans les communes carencées SRU, ne sont éligibles à l'aide que les logements sociaux.

Les montants sont retenus en fonction des besoins de la commune en matière d'équipements publics, du besoin de soutien du territoire ou de la vitesse de réalisation de l'opération. Ils devront tenir compte du volume cible d'opérations que le préfet souhaite soutenir sur le territoire.

De futures constructions sur la *commune (Triangle des Crêtes)* permettent de solliciter cette aide.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord afin d'établir le dossier.

\*\*\*\*\*

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

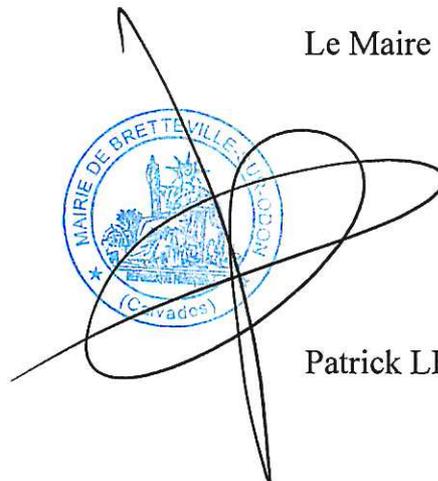
✚ **DONNE** son accord afin d'établir le dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : le **4 juillet 2025**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **4 juillet 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20250630-20250403-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025